

Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Lannion  
Canton de Perros-Guirec  
Commune de Saint Quay Perros

**ARRETE**

Arrêté de circulation pour empiètement sur la chaussée  
sur une partie de la résidence Outre-mer  
du 19 mai au 6 juin 2025

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de Lannion Trégor Communauté, en date du 13 mai 2025

**CONSIDERANT** que les travaux réalisés par le service Eau et Assainissement de Lannion Trégor Communauté, concernant la création d'un branchement d'eaux usées, au 6 résidence Outre-mer, du 19 mai au 6 juin 2025, entrainera un rétrécissement de la chaussée au droit du chantier

**ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre travaux réalisés par le service Eau et Assainissement de Lannion Trégor Communauté, concernant la création d'un branchement d'eaux usées, au 6 résidence Outre-mer, du 19 mai au 6 juin 2025, la chaussée sera rétrécie au droit du chantier

**Article 2 :** Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis aux restrictions suivantes : limitation de la vitesse, interdiction de stationner.

**Article 3 :** La signalisation et toute mesure de sécurité seront mises en place par l'entreprise en charge de travaux.

Les intervenants seront responsables de tous les accidents et dommages pouvant résulter de l'exécution de ces travaux. Ils seront également tenus de maintenir en permanence en bon état et à leurs frais exclusifs, tous les ouvrages faisant l'objet du présent arrêté. Les lieux devront être remis en état par les intervenants, à leurs frais.

**Article 4 :** Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Messieurs les Commandants des Centre de Secours de Perros Guirec
- Lannion Trégor Communauté

Fait et affiché en Mairie de Saint-Quay-Perros, le 14 mai 2025

Marcel LE BOZEC  
Adjoint aux Travaux



*Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 14 mai 2025*



22700 SAINT-QUAY-PERROS  
Le calme à deux pas de la mer

